



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>17299</b>	<b>De M. Michel Guiniot ( Rassemblement National - Oise )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt; Armées</b>		<b>Ministère attributaire &gt; Armées</b>
<b>Rubrique &gt; défense</b>	<b>Tête d'analyse &gt; Treillis français confectionnés à l'étranger</b>	<b>Analyse &gt; Treillis français confectionnés à l'étranger.</b>
Question publiée au JO le : <b>23/04/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Michel Guiniot interroge M. le ministre des armées sur la production du tissu Bariolé Multi-Environnement (BME), ainsi que sur la confection des treillis F3 BME. M. le député a été informé de la production partielle à l'étranger, par des sociétés étrangères, du tissu BME. Une quantité de 3 millions de mètres de tissu, pour un marché d'une valeur de 75 millions d'euros, dont seule une moitié a été emportée par une entreprise française produisant en France, permettant le maintien d'emplois français au service de l'armée du pays et une autre entreprise française participe à l'autre moitié de l'appel d'offre, sans que l'on ne sache le lieu de production. Toutefois, même si la moitié de la production du tissu est française, la totalité des 400 000 treillis sera confectionnée à l'étranger, par des sociétés étrangères. Au-delà de l'aberration écologique, sociale et stratégique, il l'interroge sur le détail de l'appel d'offres dans le cadre de ce marché et en particulier sur la proportion qui a été attribuée au coût dans la note évaluant l'offre du soumissionnaire ; il souhaite s'assurer que le service du commissariat aux armées n'a pas privilégié les coûts à la capacité souveraine de production de matériel à usage militaire.